

## Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal en date du 10 juin 2015

L'an deux mil quinze, le sept avril, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du 03 juin 2015 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Nombre de membres présents : 26 + 2 procurations**

**Présents :** Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Franck GILLE, Brigitte LAMANDIN-DECARME, Christian LEMAIRE, Angélique DEKOKER, Fabien DELPORTE, Sylvie SLABOSZEWSKI, Pierre DUMORTIER, adjoints, Marie-Françoise TAHON, Robert-James TOSH, Pierre DEHOVE, Catherine MORTREUX, Manuella DELESALLE, Hélène FOURDRIGNIER, Daniel CHRETIEN, Marc PAPIS, Jean MOULLIERE, Marie-Astrid DELANNOY, Pierre DEHOVE, Valérie DESCAMPS, Olivia SALLE, Cyprien DUBUS, Fabrice BALENT, Armand TOMASZEWSKI, Pascale DESBUISSONS, Olivier DELAERE, Corinne DUBOIS.

**Absents ayant donné procuration :**

Geneviève DION donne procuration à Joëlle DUPRIEZ  
Laurent HELIOT donne procuration à Fabrice BALENT

**Absents :** Geneviève DION, Laurent HELIOT

**Secrétaire :** Jean MOULLIERE

### 1 – Approbation du procès-verbal du 7 avril 2015

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal du 7 avril 2015 à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune	19		4
Templeuve, ensemble autrement	4		2

### 2 – Subvention aux associations 2015

Après en avoir délibérer, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes aux associations :

Monsieur Franck Gille, adjoint au maire en charge des finances, donne lecture du rapport suivant :

Les associations locales sont un élément moteur de la vie de la commune, de sa vitalité sportive, de son développement culturel, de sa vie sociale... Aussi, le conseil municipal entend-il soutenir activement la vie associative et contribuer, en particulier par le versement de subventions, à son bon fonctionnement et à ses projets.

Pour l'année 2015, le montant total des aides financières, inscrit au budget primitif (article 6574-01) de la commune voté le 21 janvier 2015, est compris dans l'enveloppe de 74 000 euros. Ces aides sont attribuées selon la répartition précisée dans la présente délibération. Il est rappelé que les dossiers de demande de subvention des associations sont consultables en mairie.

Est par ailleurs prévue au même budget primitif (article 657362) une subvention maximale de 102 000 euros au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Templeuve.

ASSOCIATION	Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle
Attitude	600 €	
Les Rencontres Culturelles en Pévèle	10 000 €	

Ateliers du Pévèle	300 €	200 €
Amicale des donneurs de sang	300 €	
Harmonie de Templeuve	3 000 €	2 000 €
Union des Combattants Templeuvois	600 €	
Rhénanie Ruhr Tyrol	350 €	
Vie et environnement	250 €	
Club de couture	320 €	
Chantons à Templeuve	1 000 €	
C.C.F.D	500 €	
Amicale PE Mme Lequin et J.Ferry	500 €	
APE J.Verne	500 €	
Ass.Sportive Templeuvoise	12 000 €	
La Patriote	9 500€	
Gym Club Templeuvois	350 €	
La Boule Templeuvoise	300 €	
Volley Ball	1 000 €	
Philippides Club Templeuvois	2 000 €	
Viet Vo Dao	300 €	
Templeuve en marche	700 €	
Un petit coin de ciel bleu	300 €	
Pévèle Brass Quintet	200 €	
Petit Théâtre de Templeuve	12 000 €	
Tennis Club	0 €	1 000 €
Café Crém	500 €	
<b>TOTAL</b>	<b>57 370 €</b>	<b>3 200 €</b>

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal d'accorder les subventions aux associations.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune	22		
Templeuve, ensemble autrement	6		

### 3 – Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Martin

Les communes sont tenues de contribuer au financement de la scolarité des enfants inscrits dans une école privée située sur leur territoire dans les mêmes proportions qu'elles le font pour les écoles publiques.

La participation de la commune à l'école Saint Martin a été calculée comme chaque année sur la base des dépenses réelles communales, réparties par enfant scolarisé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école Saint Martin est fixée à 83 628.53 € pour l'année 2015. Cette somme sera répartie comme suit :

- pour les classes maternelles : 926.37 € par enfant soit un total de 49 097.61 €.
- pour les classes élémentaires : 383.66 € par enfant soit un total de 34 530.92 €.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal à la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Martin.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune	22		
Templeuve, ensemble autrement		6	

#### 4 – Modification des tarifs de cantine, étude et garderie périscolaire

En raison de la complexité des tarifs périscolaires (75 tarifs différents), il est proposé de simplifier le système de la façon suivante sans augmenter la tarification par tranche de quotient familial :

- suppression de la dégressivité en fonction du nombre d'enfants fréquentant les structures,
- suppression du forfait maternelle
- 
- homogénéisation des tarifs périscolaires maternels et élémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les tarifs de cantine scolaire, d'étude et de garderie périscolaire, appliqués depuis 2011, seront modifiés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

##### Cantine

	2011	2015
QF < 458	2,23 €	2,23 €
458 à 609	2,65 €	2,65 €
610 à 762	2,81 €	2,81 €
763 à 914	3,02 €	3,02 €
915 à 1067	3,19 €	3,19 €
> à 1068	3,30 €	3,30 €
Non templeuvois	4,13 €	4,13 €

	2011	2015
Personnel enseignant ayant un indice supérieur à 465	5,06 €	5,06 €
Personnel enseignant ayant un indice inférieur ou égal à 465	3,97 €	3,97 €

Personnel enseignant de surveillance	3,40 €	3,40 €
Personnel communal de cantine	1,94 €	1,94 €

##### Heure de la leçon

	2011	2015
Heure de la leçon	1,12 €	1,12 €

- *Tarifs de l'accueil périscolaire matin (écoles élémentaires et maternelles) ou soir (écoles maternelles)*

<b>Tarif à la présence (matin ou soir)</b>	2011	2015
QF < 458	<b>1,94 €</b>	<b>1,94 €</b>
458 à 609	<b>2,06 €</b>	<b>2,06 €</b>
610 à 762	<b>2,17 €</b>	<b>2,17 €</b>
763 à 914	<b>2,28 €</b>	<b>2,28 €</b>
915 à 1067	<b>2,38 €</b>	<b>2,38 €</b>
> à 1068	<b>2,48 €</b>	<b>2,48 €</b>
Non templeuvois	<b>2,71 €</b>	<b>2,71 €</b>

<b>Accueil périscolaire du soir élémentaire après l'heure de la leçon</b>	2011	2015
QF < 458	<b>0,97 €</b>	<b>0,82 €</b>
458 à 609	<b>1,02 €</b>	<b>0,94 €</b>
610 à 762	<b>1,09 €</b>	<b>1,05 €</b>
763 à 914	<b>1,15 €</b>	<b>1,16 €</b>
915 à 1067	<b>1,20 €</b>	<b>1,26 €</b>
> à 1068	<b>1,25 €</b>	<b>1,36 €</b>
Non templeuvois	<b>1,35 €</b>	<b>1,59 €</b>

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la modification des tarifs de cantine, études et garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
Templeuve, notre passion commune	<b>22</b>		
Templeuve, ensemble autrement		<b>6</b>	

## **5 – Modification des tarifs du cimetière**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide que les tarifs suivants s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

### **CONCESSION AU CIMETIERE – terrain : 2.50 m X 1.00 m**

	Tarifs 2012	Tarifs 2015
Durée : 15 ans	65.00 €	<b>100.00 €</b>
Durée : 30 ans	135.00 €	<b>150.00 €</b>
Durée : 50 ans	230.00 €	<b>250.00 €</b>

### **CONCESSION EN CAVURNE – terrain : 0.85 m X 0.60 m**

	Tarifs 2012	Tarifs 2015
Durée : 15 ans	35.00 €	<b>50.00 €</b>
Durée : 30 ans	70.00 €	<b>85.00 €</b>

### CASE AU COLUMBARIUM

	Tarifs 2012	Tarifs 2015
Durée : 15 ans	392.50 €	<b>450.00 €</b>
Durée : 30 ans	785.00 €	<b>850.00 €</b>

### REDEVANCES

<b>Columbariums A – B – C – D</b>	<b>Tarifs 2015</b>
Frais pour la plaque en laiton	<b>60.00 € TTC</b>
Frais pour la gravure (nom et prénom du défunt + année de naissance et de décès)	<b>120.00 € TTC</b>
<b>Columbariums E – F – G</b>	
Frais pour la plaque de marbre (sans gravure)	<b>102.00 € TTC</b>
<b>Jardin du souvenir – Inscription sur la stèle</b>	
Frais pour la plaquette et la gravure (nom et prénom du défunt + année de naissance et de décès)	<b>66.00 € TTC</b>

### VACATIONS DE POLICE

	Tarifs 2012	Tarifs 2015
Vacation (article L 22.13 et 14)	20.00 €	<b>25.00 €</b>

### TAXES

	Tarifs 2012	Tarifs 2015
Inhumation d'un corps	20.00 €	<b>25.00 €</b>
Inhumation d'une urne dans un monument funéraire	20.00 €	<b>25.00 €</b>
Inhumation d'une urne dans une caverne	20.00 €	<b>25.00 €</b>
Dépôt d'une urne au columbarium	20.00 €	<b>25.00 €</b>
Scellement d'une urne sur un monument funéraire	20.00 €	<b>25.00 €</b>
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	20.00 €	<b>25.00 €</b>

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la modification des tarifs du cimetière à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune	<b>22</b>		
Templeuve, ensemble autrement	<b>6</b>		

### 6 – Modification des tarifs de la salle polyvalente

Il convient d'actualiser les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les tarifs suivants s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;

**Tarifs réservés aux Templeuvois :**

	Tarifs 2010	Tarifs 2015
Petite salle	75.00 €	250.00 €
Grande salle	185.00 €	500.00 €
Ensemble	260.00 €	650.00 €

**Tarifs appliqués aux non Templeuvois :**

	Tarifs 2010	Tarifs 2015
Petite salle	120.00 €	500.00 €
Grande salle	330.00 €	1 000.00 €
Ensemble	450.00 €	1 200.00 €

**Tarifs appliqués aux associations Templeuvoises** (pour une deuxième utilisation, la 1<sup>ère</sup> étant gratuite), **aux élus municipaux et aux membres actifs du personnel de la mairie :**

	Tarifs 2010	Tarifs 2015
Petite salle	37.50 €	125.00 €
Grande salle	92.50 €	250.00 €
Ensemble	130.00 €	325.00 €

**Supplément pour le 2<sup>ème</sup> jour de location :**

	Tarifs 2010	Tarifs 2015
Petite salle	29.00 €	50.00 €
Grande salle	57.00 €	100.00 €
Ensemble	86.00 €	150.00 €

**Tarifs appliqués en cas de casse :**

Coupe à champagne Elégance 17 cl	1,20 €	<b>1,20 €</b>
Coupe à champagne Elégance 13 cl	1,10 €	<b>1,10 €</b>
Verre à vin Ballon 16 cl	0,90 €	<b>0,90 €</b>
Verre à vin Elégance 14,5 cl	1,10 €	<b>1,10 €</b>
Verre à eau Islande 30 cl	1,00 €	<b>1,00 €</b>
Verre à bière Scotland 28 cl	0,70 €	<b>0,70 €</b>
Tasse à café filet bleu	2,70 €	<b>2,70 €</b>
Assiette plate filet bleu	2,80 €	<b>2,80 €</b>
Assiette creuse filet bleu	2,80 €	<b>2,80 €</b>

Assiette à dessert filet bleu	2,10 €	<b>2,10 €</b>
Cuillère à soupe	1,10 €	<b>1,10 €</b>
Cuillère à café	0,60 €	<b>0,60 €</b>
Fourchette	1,10 €	<b>1,10 €</b>
Couteau	1,20 €	<b>1,20 €</b>
Soupière inox	26,50 €	<b>26,50 €</b>
Plat ovale inox	20,90 €	<b>20,90 €</b>
Plat rond inox	13,90 €	<b>13,90 €</b>
Pichet verre carré 1 l	1,50 €	<b>1,50 €</b>
Verseuse isotherme	29,10 €	<b>29,10 €</b>
Bol filet bleu	3,10 €	<b>3,10 €</b>
Ramequin	0,60 €	<b>0,60 €</b>
Plateau	12,20 €	<b>12,20 €</b>
Saucière sur plateau inox	7,00 €	<b>7,00 €</b>
Service 3 pièces (sel-poivre-moutarde)	8,90 €	<b>8,90 €</b>
Corbeille à pain	5,50 €	<b>5,50 €</b>
Louche 25 cl	4,80 €	<b>4,80 €</b>
Louche 75 cl	28,60 €	<b>28,60 €</b>
Ecumoire diamètre 20 cm	36,90 €	<b>36,90 €</b>
Ecumoire diamètre 12 cm	18,00 €	<b>18,00 €</b>
Fouet de cuisine 35 cm	12,20 €	<b>12,20 €</b>
Spatule caoutchouc 27 cm	2,80 €	<b>2,80 €</b>
Spatule bois 25 cm	1,20 €	<b>1,20 €</b>
Spatule bois 40 cm	1,80 €	<b>1,80 €</b>
Spatule bois 60 cm	3,30 €	<b>3,30 €</b>
Passoire à gras diamètre 40 cm	49,80 €	<b>49,80 €</b>
Chinois diamètre 22 cm	24,20 €	<b>24,20 €</b>
Poêle alu diamètre 32 cm	28,10 €	<b>28,10 €</b>
Poêle alu diamètre 40 cm	40,20 €	<b>40,20 €</b>
Palette de service (pelle à tarte)	14,60 €	<b>14,60 €</b>
Fourchette de service	5,70 €	<b>5,70 €</b>
Couteau 30 cm	24,90 €	<b>24,90 €</b>
Couteau 20 cm	13,80 €	<b>13,80 €</b>
Couteau 26 cm	20,40 €	<b>20,40 €</b>
Couteau d'office	2,50 €	<b>2,50 €</b>
Maryse 50 cm	7,90 €	<b>7,90 €</b>
Tire bouchon	3,60 €	<b>3,60 €</b>
Limonadier décapsuleur	4,50 €	<b>4,50 €</b>

**Tarifs de caution :**

	2010	2015
Petite salle	110.00 €	<b>500.00 €</b>
Grande salle	270.00 €	<b>1 000.00 €</b>
Ensemble	380.00 €	<b>1 500.00 €</b>
Sono	170.00 €	<b>300.00 €</b>

**Pénalité dans le cas où la salle n'est pas rendue propre :**

	2010	2015
Petite salle	30.00 €	<b>50.00 €</b>
Grande salle	105.00 €	<b>120.00 €</b>
Ensemble	135.00 €	<b>170.00 €</b>

### **Pénalité en cas d'annulation après J-30 : 50 % du loyer applicable**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la modification des tarifs de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune	<b>22</b>		
Templeuve, ensemble autrement	<b>6</b>		

### **7 – Modification des tarifs pour les droits de place, ducasse et occupation du domaine public**

	2009	2010	2015
Marché au mètre linéaire	0,30 €	0,30 €	<b>0.30 €</b>
Occupation du domaine public au m <sup>2</sup>	0,41 €	0,42 €	<b>0.50 €</b>
Auto tamponnantes et bob	94,50 €	96,50 €	<b>96,50 €</b>
Chenilles	47,50 €	48,50 €	<b>48,50 €</b>
Manège enfants	29,50 €	30,50 €	<b>30,50 €</b>
Loteries-attractions diverses	29,50 €	30,50 €	<b>30,50 €</b>
Confiserie	29,50 €	30,50 €	<b>30,50 €</b>
Distributeurs de gadgets (par appareil)	4,40 €	4,50 €	<b>4,50 €</b>

### **Mise à disposition d'un terrain (forains, cirque, etc ...) :**

	2009	2010	2015
Caution	105,00 €	110,00 €	<b>110.00 €</b>
Tarif horaire de remise en état (***)	32,00 €	33,00 €	<b>33.00 €</b>

---

(\*\*\*) Par intervention du personnel municipal avec facturation minimale de 2 heures.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la modification des tarifs pour les droits de place, ducasse et occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

---

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
Templeuve, notre passion commune	<b>22</b>		
Templeuve, ensemble autrement	<b>6</b>		

### **8 – Autorisation de signature de l'acte de vente des terrains rue Grande Campagne et rue d'Anchin**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un acte de vente du site des terrains d'Anchin sis rue Grande Campagne, rue d'Anchin et cadastrés section B 1334, B 1335, B 1336, B 1337, B 2453, B 3819 et B 4072 à la Société BOUYGUES IMMOBILIER pour un montant de 1.500.000,00€ nets vendeur et à signer tout document relatif à la cession de cet immeuble.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du site des terrains d'Anchin sis rue Grande Campagne, rue d'Anchin et cadastrés section B 1334, B 1335, B 1336, B 1337, B 2453, B 3819 et B 4072 à la Société BOUYGUES IMMOBILIER pour un montant de 1.500.000,00€ nets vendeur et à signer tout document relatif à la cession de cet immeuble.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'autorisation de signature de l'acte de vente des terrains rue Grande Campagne et rue d'Anchin.

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
Templeuve, notre passion commune	<b>22</b>		
Templeuve, ensemble autrement		<b>6</b>	

### **09 – Demande de subvention au conseil départemental pour la création d'un skate-park**

Après discussion dans la commission Jeunesse, Sports et Loisirs, la Commune a décidé la création d'un skate-park en lieu et place de l'ancien hall SNCF, sur le pôle d'échange de Templeuve.

Ledit projet serait composé, sur une surface de roulement de 20mm d'épaisseur, d'un quartet, d'un plateau central et d'un lanceur.

Pour financer la réalisation de ce projet, la commune peut s'appuyer sur le financement de ses partenaires locaux et nationaux. Ainsi une demande de subvention pourra être adressée à l'Etat, au Conseil Départemental, au Conseil Régional, aux parlementaires.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal une demande de subvention au conseil départemental pour la création d'un skate-park.

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
Templeuve, notre passion commune	<b>22</b>		
Templeuve, ensemble autrement	<b>6</b>		

## **10 – Demande de subvention au conseil départemental pour l'inauguration pour le réseau des médiathèques en Pévèle**

La mise en place du réseau Médiathèques en Pévèle, menée conjointement avec les communes de Cappelle-en-Pévèle, Cobrieux, Genech et Louvil depuis 2013 est en train d'aboutir sur l'approbation par les cinq conseils municipaux d'une convention de coopération territoriale qui sera signée cet automne par les cinq maires. Une convention avec la Médiathèque Départementale du Nord pourra alors également être signée à cette occasion.

De plus, le réseau souhaite mettre en place les « Livres Voyageurs » qui est un service de mise à disposition de livres à Cappelle-en-Pévèle, Genech et Templeuve aux abords des arrêts de la navette Pév'Ailes, ligne de bus mise en place par le Conseil Général du Nord au sein de la Pévèle.

Les objectifs de ce projet de territoire sont notamment :

D'instituer le réseau de lecture publique ;

D'installer un service en adéquation avec les contingences spatio-temporelles des périurbains ;

D'offrir à la population un parcours conté pour découvrir le réseau, ses services et renforcer l'action culturelle sur celui-ci ;

En conséquence, il convient de solliciter des subventions auprès d'organismes tel que le Conseil Départemental du Nord, pour aider financièrement à la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la demande de subvention pour l'inauguration du réseau des médiathèques en Pévèle.

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
Templeuve, notre passion commune	<b>22</b>		
Templeuve, ensemble autrement		<b>4</b>	<b>2</b>

## **11 – Convention de coopération territoriale du réseau des médiathèques en Pévèle**

Depuis 2010, les communes de Cappelle-en-Pévèle, Genech, Louvil et Templeuve travaillent à la mise en réseaux des bibliothèques et médiathèques du territoire, en concertation avec le Conseil Général du Nord et les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. La commune de Cobrieux les a rejoint en 2014. L'objectif est de mutualiser les moyens pour développer la lecture publique sur le territoire.

Une première convention de mutualisation des moyens et du personnel a été adoptée en février 2013 notamment pour permettre l'action d'un personnel de coordination. Depuis, le projet se développe et une véritable convention de coopération territoriale pour le fonctionnement du réseau est nécessaire. D'une part, elle institue l'harmonisation des pratiques en bibliothèque sur les cinq communes (même règlement, mêmes conditions de prêt, même carte de lecteur). D'autre part, elle définit l'organisation du réseau en terme d'administration, de finances, de fonctionnement, de bibliothéconomie et de partenariat.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la signature de la convention de coopération territoriale du réseau des médiathèques en Pévèle.

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
Templeuve, notre passion commune	<b>22</b>		
Templeuve, ensemble autrement		<b>6</b>	

### **12 – Modification du tableau des effectifs : création d’un poste de rédacteur**

Monsieur le Maire annonce la mutation de la secrétaire de direction attachée à son secrétariat. Cette fonction était occupée par un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe. Afin d’ouvrir le recrutement à l’ensemble du cadre d’emploi des rédacteurs, dont les missions correspondent aux statuts particuliers, il est nécessaire d’ouvrir un poste de rédacteur à temps complet. En conséquence, il est proposé de créer un poste, à compter du 11 juin 2015. Les deux postes seront déclarés vacants et un seul sera pourvu en fonction du grade de l’agent recruté.

Monsieur le Maire soumet à l’approbation du Conseil Municipal la création d’un poste de rédacteur.

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
Templeuve, notre passion commune	<b>22</b>		
Templeuve, ensemble autrement	<b>6</b>		

### **13 – Modification du tableau des effectifs : création d’un poste en CAE**

Le C.A.E. est un dispositif ouvert aux collectivités territoriales. Contrat de travail à durée déterminée, il a pour objectif de faciliter l’insertion professionnelle des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés particulières d’accès à l’emploi.

La commune de Templeuve peut donc décider d’y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d’aider une personne en difficulté à se réinsérer dans le monde du travail.

Aujourd’hui, les services administratifs municipaux sont en mesure d’accueillir un renfort sous la forme d’un C.A.E pour un emploi d’agent polyvalent des services administratifs, à raison de 20 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 9 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

La rémunération prévue correspondra au S.M.I.C.

Monsieur le Maire soumet à l’approbation du Conseil Municipal la création d’un poste en CAE.

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
Templeuve, notre passion commune	<b>22</b>		
Templeuve, ensemble autrement	<b>6</b>		

### **14 – Convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes**

La commune de Templeuve a adhéré au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission des actes dont le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est coordonnateur.

Préalablement à la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, il convient de signer avec le responsable de l'Etat dans le département une convention fixant les modalités de transmission.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la signature de la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes.

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
Templeuve, notre passion commune	<b>22</b>		
Templeuve, ensemble autrement	<b>6</b>		

#### **15 – Demande de retrait du S.E.R.M.E.P de la commune de Faumont**

Vu la demande de la commune de Faumont de se retirer du Syndicat d'Electrification de la Région de Mons en Pévèle.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le retrait du S.E.R.M.E.P de la commune de Faumont.

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
Templeuve, notre passion commune	<b>22</b>		
Templeuve, ensemble autrement	<b>6</b>		

**Vu, le Maire**  
**Luc MONNET**